

## Orchestre à l'école et au collège



C'est la transformation d'une classe entière en orchestre pendant 1, 2 ou 3 ans (en primaire ou au collège). L'orchestre devient une matière à part entière et les élèves reçoivent en moyenne 1h de cours d'instrument et 1h de cours d'orchestre par semaine.

C'est un projet musical obligatoirement inscrit dans le projet d'école ou d'établissement qui vient ainsi compléter et enrichir les missions d'éducation musicale. Les professeurs du conservatoire se déplacent au sein des établissements scolaires et travaillent en étroite collaboration avec les professeurs de l'Éducation nationale.

C'est une pédagogie innovante. Les élèves qui pour la majorité d'entre eux n'ont jamais fait de musique, jouent dès le début en orchestre, ils apprennent en parallèle la lecture de la musique et la technique instrumentale. Pour cela les professeurs adaptent leur pédagogie et utilisent un répertoire spécifiquement créé pour atteindre un niveau musical de qualité, indispensable à la valorisation des élèves.

C'est un partenariat impliquant les établissements scolaires et le conservatoire. Chaque orchestre est unique, tant sur le plan pédagogique, qu'artistique et organisationnel.

### Au sein du système scolaire :

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés. Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

Mentions légales

✓ OK, tout accepter

Personnaliser

- Parcours EAC (Education Artistique et Culturelle)
- > Répond aux objectifs du projet d'établissement
- > Encourage l'investissement et la participation des élèves au sein de leur école.
  - Favorise les compétences culturelles des élèves en profitant des infrastructures existantes.

## Les objectifs pédagogiques :

- > Améliorer chez l'élève la connaissance du patrimoine et développer l'expression artistique.
- > Connaître et pratiquer un instrument de l'orchestre.
- > Vivre et partager une expérience culturelle innovante.

Le dispositif retenu est constitué de 2 séances encadrées par l'enseignant de la classe et les enseignants instrumentistes, le même jour ou sur 2 jours de la semaine sur le temps scolaire :

- > 1 séance de 60' de pratique collective
- > 1 séance de 60' de pratique instrumentale par petits groupes (groupe instrument)

Les cours ont lieu dans les locaux de l'école.

Le fonctionnement permet à chaque élève d'avoir en sa possession un instrument tout au long de l'année scolaire (attestation d'assurance demandée aux familles). Dès la rentrée scolaire une rencontre avec les enseignants musiciens permettra aux élèves de choisir leur instrument.

Dernière mise à jour le : **06 novembre 2018**



### **Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique**

Site de Brest

16, rue du Château, 29200 Brest

Site du Relecq-Kerhuon

50, rue Eddy Chetler, 29480 Le Relecq-Kerhuon

Annexe du Bergot

2, rue Le Chatellier, 29200 Brest

Tel. : 02 98 00 89 99

[conservatoire-de-musique@brest-metropole.fr](mailto:conservatoire-de-musique@brest-metropole.fr)

[conservatoire.brest.fr](http://conservatoire.brest.fr)